

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 avril 2016, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard, Clairette Gemme McDuff et Nathalie Poitras.

Étaient absent(e)s : aucun

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe Mme Geneviève Lauzière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, François Gamache, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

89-04-16

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 avril 2016

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par le conseiller Pierre Vermette
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 avril 2016, tel que présenté, à savoir :

1. **Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**
2. **Adoption de l'ordre du jour de la séance**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 5 avril 2016
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 29 février 2016
4. **Approbation des comptes du mois**
 - 4.1 Approbation des comptes du mois
5. **Administration générale**
 - 5.1 Embauche – Technicien en loisirs (poste temporaire)
 - 5.2 Embauche – Personnel étudiant – Piscine municipale - Été 2016
 - 5.3 Embauche – Pompier à temps partiel
 - 5.4 Embauche – Pompier à temps partiel
 - 5.5 Appui et proclamation - Mois de la jonquille – Société canadienne du cancer
 - 5.6 Autorisation de signature – Contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées – Technologies Bionest Inc.
6. **Communications**
 - 6.1 Approbation – Plan d'action n^o 1 de 2016-2018 – Politique environnementale

7. Greffe et réglementation

- 7.1 Avis de motion et dispense de lecture – Projet de règlement 628-09-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 628-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »
- 7.2 Avis de motion, dispense de lecture et adoption - Projet de règlement 712-10-2016 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage 712-00-2013 à des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville afin de revoir la délimitation de certaines zones de l'affectation "agricoles mixtes (A2)" et de corriger les limites de certaines zones de façon à les harmoniser avec les limites réelles du périmètre d'urbanisation »
- 7.3 Adoption - Projet de règlement 739-00-2016 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux »
- 7.4 Adoption - Second projet de règlement 712-09-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone H-130 et y attribuer des normes spécifiques »
- 7.5 Adoption - Second projet de règlement 732-01-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à la zone H-130, de mettre à jour certains numéros de zones et de modifier la largeur minimale requise pour un terrain commercial »
- 7.6 Adoption - Règlement 705-03-2015 intitulé « Règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin de modifier les conditions d'admissibilité de l'usage conditionnel agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au règlement de zonage protégé par droit acquis »
- 7.7 Adoption - Règlement 712-08-2016 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21 »

8. Service des incendies

Sans objet

9. Service des loisirs culturels

- 9.1 Désignation – Représentante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie
- 9.2 Proclamation et reconnaissance – Mois de la lecture

10. Loisirs récréatifs et communautaires

Sans objet

11. Services techniques

- 11.1 Approbation de la grille d'évaluation des soumissions – Appel d'offres APP-16-046-GE – Services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux lors de travaux de réfection de rues - Infrastructures municipales phase VIII
- 11.2 Adjudication de contrat – Appel d'offres APP-16-001-TP par invitations concernant des travaux de coupe de foin et de hautes herbes pour les années 2016, 2017 et 2018
- 11.3 Adjudication de contrat - Appel d'offres APP-16-016-TP par invitations concernant la fourniture d'une camionnette allongée avec boîte de huit pieds
- 11.4 Adjudication de contrat - Appel d'offres APP-16-028-TP par invitations concernant la fourniture d'une fourgonnette utilitaire
- 11.5 Autorisation – Dépenses additionnelles - Contrat APP-15-003-IN - Fabrication et livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies

12. Trésorerie et finances

Sans objet

13. Urbanisme

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2016-011-DM – 1069, rue Williams (lot 2-P, rang E, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2016-012-DM – 413, rue Blain (lot 215-460, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
- 13.3 Demande de dérogation mineure numéro 2016-013-DM – 421, rue Blain (lot 215-462, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
- 13.4 Demande de dérogation mineure numéro 2016-006-DM – 433, rue Blain (lot 215-465, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)
- 13.5 Demande de dérogation mineure numéro 2016-014-DM – 1163, rue Saint-Joseph (lot projeté 1859, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

- 13.6 Correction – Résolution numéro 81-03-16 – Demande de dérogation mineure 2016-007-DM – 438, rue Blain (lot 215-480, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.7 Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 760, rue Thomas (lots P-461, P-464 et P-466, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole
- 14. Correspondance reçue**
 - 14.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C.de Marguerite-D'Youville du 20 janvier 2016
 - 14.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la M.R.C.de Marguerite-D'Youville du 11 février 2016
 - 14.3 Résolution de la Ville de Châteauguay – Demande d'intervention auprès d'Hydro-Québec adressée à la Communauté métropolitaine de Montréal – Agrile du frêne
 - 14.4 Résolution de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu – Demande d'intervention auprès d'Hydro-Québec adressée à la Communauté métropolitaine de Montréal – Agrile du frêne
 - 14.5 Résolution de la Ville de Châteauguay - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Élimination des sacs de plastique à usage unique
 - 14.6 Résolution de la Ville de Sainte-Julie - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Élimination des sacs de plastique à usage unique
 - 14.7 Résolution de la Municipalité de Verchères- Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Élimination des sacs de plastique à usage unique
 - 14.8 Règlement de la Ville de Sainte-Julie – Règlement 1167-1 modifiant le Règlement sur la circulation
 - 14.9 Règlement de la Ville de Varennes – Règlement 706-8 modifiant le plan d'urbanisme afin d'autoriser les usages commerciaux – boulevard Lionel-Boulet
 - 14.10 Lettre d'Environnement Canada – Prise en considération de la résolution 07-01-16 sur l'élimination des sacs de plastique à usage unique
- 15. Varia**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**
 - 17.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

90-04-16 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
 APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
 ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars 2016.

Adoptée.

91-04-16 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 29 février 2016

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
 APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
 ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 29 février 2016.

Adoptée.

4. COMPTES DU MOIS

92-04-16

Approbation des comptes du mois

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des engagements (2 commandes) 2015	8 835,20 \$
Montant total des dépenses du rapport (factures) 2015	0,00 \$
Montant total des engagements (141 commandes) 2016	7 055 332,33 \$
Montant total des dépenses du rapport (111 factures) 2016	214 530,98 \$
Salaires (périodes 5, 6 et 7)	353 839,46 \$
Total	7 632 537,97 \$

Signé ce 5^e jour d'avril 2016.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

93-04-16

Embauche – Technicien en loisirs (poste temporaire)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher temporairement un technicien en loisirs pour coordonner les activités de la piscine et aider à la logistique d'événements;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'EMBAUCHER monsieur Philippe Michon à titre de technicien en loisirs pour une période temporaire de huit cent quarante (840) heures à compter du 12 mai 2016;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-702-30-141 et 02-701-00-141.

Adoptée.

94-04-16 Embauche – Personnel étudiant – Piscine municipale - Été 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher des étudiants à la piscine municipale pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'EMBAUCHER les personnes suivantes à titre de membres du personnel étudiant affecté à la piscine municipale, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 4 septembre 2016 :

- Roxanne Gravel;
- Thierry Rouleau-Bonenfant;
- Alexandre Long-Bélair;
- Chloé Genest;
- Anne-Gabrielle Dubé;
- Laurie-Anne Grenon;
- Andréa Alexandre;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-40-142.

Adoptée.

95-04-16 Embauche – Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un pompier suivant la démission de deux pompiers du Service des incendies;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, monsieur Charlandré Croisetière, à titre de pompier à temps partiel à compter de la date d'adoption des présentes, le tout assujéti à une période de probation d'un (1) an, à la satisfaction du directeur du Service des incendies.

Adoptée.

96-04-16 Embauche – Pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un pompier suivant la démission de deux pompiers du Service des incendies;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service incendie;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Pierre Vermette
la conseillère Nathalie Poitras
à l'unanimité

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, monsieur Jean-François Noël, à titre de pompier à temps partiel à compter de la date d'adoption des présentes, le tout assujéti à une période de probation d'un (1) an, à la satisfaction du directeur du Service des incendies.

Adoptée.

97-04-16

Appui et proclamation - Mois de la jonquille – Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer (SCC) travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que la contribution de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles permet à la SCC de lutter pour prévenir le cancer, de fournir un appui à la recherche et d'aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques de protection de la population;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la SCC;

CONSIDÉRANT que, grâce à l'aide offerte par la SCC, les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et jouir d'une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est considéré comme le Mois de la jonquille, un symbole porteur d'espoir, qui se traduit par des d'activités ayant une influence positive sur la vie des patients atteints de cancer et sur la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la SCC incite les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour venir en aide aux personnes touchées par le cancer et participer au combat contre cette maladie;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

la conseillère Clairette Gemme McDuff
la conseillère Monique Savard
à l'unanimité

DE PROCLAMER avril 2016 Mois de la jonquille;

D'ENCOURAGER la population à donner son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

98-04-16

Autorisation de signature – Contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées – Technologies Bionest Inc.

CONSIDÉRANT l'installation imminente de systèmes de traitement des eaux usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un contrat d'entretien de tels systèmes, conformément aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (c.-Q-2, r. 22), à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (c. C-47.1) et aux articles 8, 12 et 13 du Règlement 697-00-2012 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, adopté en 2012;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par	le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, à conclure et à signer le contrat intitulé « Contrat d'entretien de systèmes d'épuration des eaux usées entre la Municipalité de Saint-Amable et Technologies Bionest Inc. » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable.

Adoptée.

6. COMMUNICATIONS

99-04-16 Approbation – Plan d'action n° 1 de 2016-2018 – Politique environnementale

CONSIDÉRANT la Politique environnementale de la Municipalité et le plan d'action proposé;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par	la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'APPROUVER le plan d'action n° 1 de 2016-2018 relatif à la Politique environnementale ainsi que sa diffusion.

Adoptée.

7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION

100-04-16 Avis de motion et dispense de lecture – Projet de règlement 628-09-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 628-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 »

Le conseiller Mario McDuff donne avis de motion, avec dispense de lecture du projet de règlement 628-09-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement 628-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

101-04-16 Avis de motion, dispense de lecture et adoption - Projet de règlement 712-10-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 à des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville afin de revoir la délimitation de certaines zones de l'affectation "agricoles mixtes (A2)"

et de corriger les limites de certaines zones de façon à les harmoniser avec les limites réelles du périmètre d'urbanisation »

Le conseiller Mario McDuff donne avis de motion, avec dispense de lecture du projet de règlement 712-10-2016 intitulé Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 à des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville afin de revoir la délimitation de certaines zones de l'affectation "agricoles mixtes (A2)" et de corriger les limites de certaines zones de façon à les harmoniser avec les limites réelles du périmètre d'urbanisation »; et

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le projet de règlement 712-10-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 à des fins de concordance avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville afin de revoir la délimitation de certaines zones de l'affectation "agricoles mixtes (A2)" et de corriger les limites de certaines zones de façon à les harmoniser avec les limites réelles du périmètre d'urbanisation » et de soumettre le projet de règlement à une consultation publique le 2 mai 2016 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée.

102-04-16 Adoption - Projet de règlement 739-00-2016 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le projet de règlement 739-00-2016 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux ».

Adoptée.

103-04-16 Adoption - Second projet de règlement 712-09-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone H-130 et y attribuer des normes spécifiques »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le second projet de règlement 712-09-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de créer la zone H-130 et y attribuer des normes spécifiques ».

Adoptée.

104-04-16 **Adoption - Second projet de règlement 732-01-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à la zone H-130, de mettre à jour certains numéros de zones et de modifier la largeur minimale requise pour un terrain commercial »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le second projet de règlement 732-01-2016 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de lotissement 649-10 afin d'ajouter des dispositions spécifiques à la zone H-130, de mettre à jour certains numéros de zones et de modifier la largeur minimale requise pour un terrain commercial ».

Adoptée.

105-04-16 **Adoption - Règlement 705-03-2015 intitulé « Règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin de modifier les conditions d'admissibilité de l'usage conditionnel agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au règlement de zonage protégé par droit acquis »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement 705-03-2015 intitulé « Règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin de modifier les conditions d'admissibilité de l'usage conditionnel agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au règlement de zonage protégé par droit acquis ».

Adoptée.

106-04-16 **Adoption - Règlement 712-08-2016 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21 »**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADOPTER, tel que présenté, le Règlement. 712-08-2016 intitulé « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 712-00-2013 afin de modifier certaines dispositions relatives aux résidences pour personnes âgées dans les zones P-5 et C-21 ».

Adoptée.

8. INCENDIES

S.O.

9. LOISIRS CULTURELS

107-04-16

Désignation – Représentante auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une représentante de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE DÉSIGNER madame Clairette Gemme McDuff à titre de représentante de la Municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie, jusqu'à son remplacement.

Adoptée.

108-04-16

Proclamation et reconnaissance – Mois de la lecture

CONSIDÉRANT l'ampleur de la mobilisation et les convictions des intervenants de la collectivité amablienne qui œuvrent auprès des enfants de près ou de loin;

CONSIDÉRANT l'importance de stimuler et de maintenir l'intérêt pour la lecture et l'écriture chez les enfants dès leur plus jeune âge;

CONSIDÉRANT que la lecture a des bienfaits sur la santé, l'estime de soi et le développement des enfants;

CONSIDÉRANT l'immense succès qu'ont connu les activités du Mois de la lecture de l'an dernier;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Poitras
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE PROCLAMER avril 2016 Mois de la lecture;

DE SOULIGNER la contribution des intervenants du milieu, des CPE, des écoles, des organismes et de la bibliothèque municipale et d'inviter toute la population à se renseigner sur les activités du mois de la lecture pour faire du mois d'avril un mois riche en expériences de lecture et d'écriture;

DE RATIFIER le certificat de proclamation du mois de la lecture et la remise d'une lettre officielle signée par tous les membres du conseil aux ambassadeurs de l'année 2016;

D'AUTORISER ET DE RATIFIER la gratuité d'abonnement à la bibliothèque municipale pendant tout le mois d'avril 2016 pour tous les nouveaux usagers et d'autoriser une journée d'amnistie en date du 23 avril 2016, laquelle consistera en un congé d'amendes pour tous les usagers qui retourneront, à cette date, leurs livres ou autres documents en retard à la bibliothèque municipale;

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs culturels de la Municipalité, madame France Therrien, à prendre toutes les mesures jugées utiles afin de donner suite aux présentes.

Adoptée.

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S.O.

11. SERVICES TECHNIQUES

109-04-16

Approbation de la grille d'évaluation des soumissions – Appel d'offres APP-16-046-GE – Services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux lors de travaux de réfection de rues - Infrastructures municipales phase VIII

CONSIDÉRANT l'appel d'offres APP-16-046-GE pour des services professionnels en contrôle qualitatif lors de travaux de réfection de rues dans le cadre du projet Infrastructures municipales phase VIII;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1 du Code municipal concernant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'APPROUVER la grille d'évaluation des soumissions, telle que présentée, dans le cadre de l'appel d'offres APP-16-046-GE pour des services professionnels en contrôle qualitatif lors de travaux de réfection de rues dans le cadre du projet Infrastructures municipales phase VIII.

Adoptée.

110-04-16

Adjudication de contrat – Appel d'offres APP-16-001-TP par invitations concernant des travaux de coupe de foin et de hautes herbes pour les années 2016, 2017 et 2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations APP-16-001-TP concernant des travaux de coupe de foin et de hautes herbes pour les années 2016, 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat APP-16-001-TP concernant des travaux de coupe de foin et de hautes herbes pour les années 2016, 2017 et 2018 au plus bas soumissionnaire conforme, soit 2858-7194 Québec Inc., pour un montant de 41 377,20 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-02-521.

Adoptée.

111-04-16

Adjudication de contrat - Appel d'offres APP-16-016-TP par invitations concernant la fourniture d'une camionnette allongée avec boîte de huit pieds

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations APP-16-016-TP concernant la fourniture d'une camionnette allongée avec boîte de huit pieds;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat APP-16-016-TP concernant la fourniture d'une camionnette allongée avec boîte de huit pieds au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ostiguy Ford Inc., pour un montant de 34 574,05 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-310-32-724.

Adoptée.

112-04-16

Adjudication de contrat - Appel d'offres APP-16-028-TP par invitations concernant la fourniture d'une fourgonnette utilitaire

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitations APP-16-028-TP concernant la fourniture d'une fourgonnette utilitaire;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominic Gemme
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat APP-16-028-TP concernant la fourniture d'une fourgonnette utilitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ostiguy Ford Inc. pour un montant de 42 695,89 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-310-32-724.

Adoptée.

113-04-16

Autorisation – Dépenses additionnelles - Contrat APP-15-003-IN - Fabrication et livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies

CONSIDÉRANT la résolution 127-05-15 concernant l'adjudication du contrat APP-15-003-IN pour la fabrication et la livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies à l'entreprise Globocam Rive-Sud, s.e.c., pour un montant total de 192 656,11 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour rendre le véhicule conforme aux normes ULC et pour le doter d'une sirène adéquate;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'AUTORISER, dans le cadre du contrat APP-15-003-IN concernant la fabrication et la livraison d'un camion-citerne pour le Service des incendies, le paiement d'une somme additionnelle de 6 809,97 \$, toutes taxes comprises, à

l'entreprise Globocam Rive-Sud, s.e.c., pour couvrir les frais de travaux supplémentaires et des droits sur les pneus neufs, portant la valeur totale du contrat à 199 466,08 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-310-22-724.

Adoptée.

12. TRÉSORERIE

S.O.

13. URBANISME

114-04-16

Demande de dérogation mineure numéro 2016-011-DM – 1069, rue Williams (lot 2-P, rang E, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un agrandissement de la maison à une distance de 2,70 m de la limite latérale droite, alors que la distance minimale prescrite est de 3,00 m, ainsi qu'à permettre l'empiètement du stationnement de 6,00 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès, selon les articles 47 et 203 du Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un permis avait été émis en 2008 pour ce même projet d'agrandissement, mais que seules les fondations avaient été construites, la réglementation d'alors permettant l'implantation actuelle de ces fondations;

CONSIDÉRANT que le stationnement dérogatoire sera à plus de 2,0 m du mur avant de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par	la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par	le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-011-DM telle que proposée.

Adoptée.

115-04-16

**Demande de dérogation mineure numéro 2016-012-DM – 413, rue Blain
(lot 215-460, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un empiètement du stationnement de 4,42 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l’empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès, selon l’article 203 du Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l’objet d’une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu’un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l’avis du requérant, les futurs propriétaires désirent aménager un stationnement double pouvant accueillir deux voitures;

CONSIDÉRANT que la configuration de la maison située sur ce lot ne permet pas d’aménager un stationnement sur le côté et que le seul aménagement possible d’un tel stationnement serait à l’avant de la maison;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d’urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par	le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par	la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU	à l’unanimité

D’ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-012-DM telle que proposée.

Adoptée.

116-04-16

**Demande de dérogation mineure numéro 2016-013-DM – 421, rue Blain
(lot 215-462, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un empiètement du stationnement de 4,42 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l’empiètement maximal prescrit est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès, selon l’article 203 du Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que la demande a fait l’objet d’une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que, de l'avis du requérant, les futurs propriétaires désirent aménager un stationnement double pouvant accueillir deux voitures;

CONSIDÉRANT que la configuration de la maison située sur ce lot ne permet pas d'aménager un stationnement sur le côté et que le seul aménagement possible d'un tel stationnement serait à l'avant de la maison;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par	la conseillère Monique Savard
APPUYÉ par	le conseiller Mario McDuff
ET RÉSOLU	à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-013-DM telle que proposée.

Adoptée.

117-04-16

Demande de dérogation mineure numéro 2016-006-DM – 433, rue Blain (lot 215-465, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser un empiètement du stationnement de 4,45 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, ainsi qu'à aménager un stationnement à 1,50 m d'une fenêtre d'une pièce habitable située sous le niveau de l'aire de stationnement, alors que la distance minimale prescrite est de 2,00 m pour une propriété comportant un accès, selon l'article 203 du Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que la demande fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, à certaines conditions;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Mario McDuff
la conseillère Monique Savard
à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-006-DM telle que proposée aux conditions suivantes :

1. Qu'un assemblage d'arbustes et d'autres végétaux ornementaux soit aménagé entre l'espace de stationnement et le mur de la résidence, sur une largeur d'au moins 1,5 m, au plus tard un (1) an après la date d'adoption de la présente résolution;
2. Que le stationnement se situe à au moins 0,6 m de la limite latérale du terrain.

Adoptée.

118-04-16

Demande de dérogation mineure numéro 2016-014-DM – 1163, rue Saint-Joseph (lot projeté 1859, Cadastre de la paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage attaché d'une superficie de 73,27 m², alors que la superficie maximale autorisée est de 65 m², ainsi qu'à permettre une largeur de garage attaché de 9,25 m, alors que la largeur maximale correspond à 75 % de la façade du bâtiment principal sans jamais dépasser 7,50 m, selon les articles 178 et 179 du Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que la demande fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que les portes du garage attaché sont projetées sur la façade latérale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la partie du bâtiment qui servira de garage est intégrée à l'architecture de la partie habitable, ce qui atténue son aspect dérogatoire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par
APPUYÉ par
ET RÉSOLU

le conseiller Mario McDuff
la conseillère Monique Savard
à l'unanimité

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure numéro 2016-014-DM telle que proposée.

Adoptée.

119-04-16

Correction – Résolution numéro 81-03-16 – Demande de dérogation mineure 2016-007-DM – 438, rue Blain (lot 215-480, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la résolution 81-03-16 concernant la demande de dérogation mineure 2016-007-DM (438, rue Blain), en vue d'harmoniser son libellé à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et au contenu de l'avis public visant cette demande;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario McDuff
APPUYÉ par la conseillère Monique Savard
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE REMPLACER le deuxième paragraphe de la résolution 81-03-16 débutant par « CONSIDÉRANT que la demande vise à » par le paragraphe suivant :

« CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser un empiètement du stationnement de 3,65 m dans la partie de la cour avant située en front du mur avant du bâtiment principal, alors que l'empiètement maximal prescrit est de 2,00 m, ainsi qu'à aménager un stationnement à 0,0 m de la limite latérale droite de terrain, alors que la distance minimale prescrite est de 0,60 m, selon les articles 71 et 203 du Règlement de zonage 712-00-2013. ».

Adoptée.

120-04-16

Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 760, rue Thomas (lots P-461, P-464 et P-466, Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie) – Commission de protection du territoire agricole

CONSIDÉRANT que la requérante présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture visant à aménager un centre de relaxation, de méditation et de yoga sur les lots P-461, P-464 et P-466 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie, d'une superficie de 8,9 ha;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que, dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41) exige que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fasse l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la Loi précitée exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Nathalie Poitras
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'ACCEPTER ET D'APPUYER la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par la requérante, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le 760,

rue Thomas (lots P-461, P-464 et P-466 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie);

DE CONFIRMER l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Adoptée.

14. CORRESPONDANCE REÇUE

- 14.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville du 20 janvier 2016
- 14.2 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Marguerite-D'Youville du 11 février 2016
- 14.3 Résolution de la Ville de Châteauguay – Demande d'intervention auprès d'Hydro-Québec adressée à la Communauté métropolitaine de Montréal – Agrile du frêne
- 14.4 Résolution de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu – Demande d'intervention auprès d'Hydro-Québec adressée à la Communauté métropolitaine de Montréal – Agrile du frêne
- 14.5 Résolution de la Ville de Châteauguay - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Élimination des sacs de plastique à usage unique
- 14.6 Résolution de la Ville de Sainte-Julie - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Élimination des sacs de plastique à usage unique
- 14.7 Résolution de la Municipalité de Verchères- Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal – Élimination des sacs de plastique à usage unique
- 14.8 Règlement de la Ville de Sainte-Julie – Règlement 1167-1 modifiant le Règlement sur la circulation
- 14.9 Règlement de la Ville de Varennes – Règlement 706-8 modifiant le plan d'urbanisme afin d'autoriser les usages commerciaux – boulevard Lionel-Boulet
- 14.10 Lettre d'Environnement Canada – Prise en considération de la résolution 07-01-16 sur l'élimination des sacs de plastique à usage unique

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident se plaint de la hausse d'évaluation de sa propriété et il demande des précisions sur l'embauche des étudiants pour la période estivale, sur la politique de recrutement de ces étudiants, sur le Règlement décrétant

l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, sur le fonctionnement du processus électoral une fois que le territoire sera divisé en districts, sur le Règlement 705-03-2015 amendant le Règlement sur les usages conditionnels, sur la pertinence d'acquérir un camion-citerne, et sur l'utilisation projetée des camionnettes acquises par le Service des travaux publics.

- Monsieur le maire et monsieur le conseiller Mario McDuff lui fournissent les renseignements demandés.

Une résidente se plaint de l'absence de consultation de la population dans le cadre de certains travaux d'asphaltage qui ont eu lieu l'an dernier, contrairement aux projets de l'année en cours qui font l'objet de sondages auprès de la population.

- Monsieur le maire indique qu'il doit obtenir plus de renseignements à ce sujet et qu'il lui fournira une réponse détaillée ultérieurement.

Elle se plaint, en outre, de problèmes de circulation sur la rue Principale et de l'absence de zone de dépassement du centre-ville jusqu'à l'autoroute 30, et elle demande quelles sont les solutions proposées à cet égard.

- Monsieur le maire explique que la rue Principale et le chemin de Touraine relèvent du ministère des Transports du Québec, mais que la Municipalité prend part à des consultations sur ces secteurs.

Un résident s'enquiert du processus d'application des règlements municipaux. Il est d'avis que le Règlement sur les usages conditionnels n'est pas respecté.

- Monsieur le maire lui explique le processus d'application des règlements et les critères à cet égard.

Un résident se plaint du foisonnement d'immeubles à condos et du déboisement derrière sa résidence. Il demande si la Municipalité dispose d'une politique sur les arbres.

- Monsieur le maire explique les critères de densification auxquels la Municipalité est assujettie dans le processus d'autorisation de projets résidentiels. Monsieur le conseiller Mario McDuff mentionne que le promoteur du projet aurait dû lui mentionner la possibilité que des constructions soient érigées en périphérie de sa résidence. Monsieur le maire ajoute que la Municipalité exige un permis pour la coupe d'arbres et il invite le résident à se renseigner à ce sujet.

Le résident demande, en outre, si un panneau d'arrêt sera installé sur la rue Blain, compte tenu de sa configuration en forme de loupe.

- Le maire répond par la négative en soulignant que la portion arrondie de la rue deviendra un sens unique, ce qui élimine les risques d'accident.

Un résident s'enquiert de la portée du pouvoir du directeur du Service de l'urbanisme.

- Le maire précise que les directeurs des divers services de la Municipalité jouissent d'un pouvoir de recommandation seulement et que les décisions finales relèvent du conseil municipal.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

121-04-16

Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Vermette
APPUYÉ par la conseillère Clairette Gemme McDuff
ET RÉSOLU à l'unanimité

DE LEVER la séance à 20 h 56.

Adoptée.

Je, François Gamache, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.